

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13/04/2021

Le 04 mai 2021

à 19 h 00 en MAIRIE de GRESSE en VERCORS

Présents : Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Dominique Greslou, Jean-Luc Jamoneau, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson.

Représentés : Jean-Marc Bellot représenté par Coralie Capel Stoltz

Absents : Aurélie Cohendet

Secrétaire : Octavie Martin

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 19h10

En l'absence de Monsieur le Maire, Coralie Capel Stoltz, première adjointe, prend la présidence de l'assemblée.

Présentation du dispositif Pep's Trièves:

Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire – Intervention de l'association

Suite à cette rencontre, la mairie va réfléchir à voir quelles opérations elle pourrait détacher à cette association

LES DELIBERATIONS :

2021-35-Approbation du transfert de la compétence mobilité à la communauté de commune du Trièves

Madame la première adjointe rappelle que le Conseil de Communauté de la communauté de commune du 27 mars 2021 a approuvé par 23 votes pour, 17 contre et 1 abstention la modification de ses statuts pour la prise de la compétence d'organisation des mobilités.

Le transfert de cette compétence à la communauté de commune poursuivra plusieurs objectifs :

- Coordonner l'offre à l'échelle du territoire
- Réduire les inégalités territoriales
- Renforcer les offres de déplacement au quotidien
- Accélérer la transition écologique des mobilités

Divers scénarios sont à l'étude pour l'organisation de cette compétence, notamment un partenariat avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Air Grenobloise et un conventionnement avec la région, qui reste en charge des mobilités inter-urbaines. Le maire travaillera sur ce sujet en conseil de communauté et en commission, et des points réguliers seront fait au Conseil Municipal.

Les différents conseils municipaux doivent à leur tour prendre une délibération pour se prononcer avant le 30 juin. Le transfert effectif de la compétence sera effectif au 1^{er} juillet si l'une des conditions suivantes est réunie :

- 1 – Accord des 2 / 3 au moins des conseils municipaux représentant + de 1 / 2 de la population
- 2 – Accord de la 1 / 2 au moins des conseils municipaux représentant + de 2 / 3 de la population

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence mobilité à la communauté de commune du Trièves

Vote :

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

2021-36-Attribution de subventions aux associations

Madame la première adjointe présente le tableau des subventions accordés aux associations pour l'année 2021 :

Associations	Descriptif du projet	Subvention 2021
Les Hauts Jardins De GEV	achat de serre et outillage	1 000 €
La Gaule du Grand Veymont	développement de l'association (lacher poisson et animations)	500 €
Amicale des Sapeurs pompiers	inauguration de la nouvelle caserne	500 €
Sou des Ecoles	aide au periscolaire (1000 €) du matin et organisation d'animations culturelles (600 €)	1 600 €
Amicale des Boules de la Gresse	animations et tournois	500 €
GEVA	animations diverses été et hiver	9 000 €
Les Mistouflets	ouverture aux locaux et touristes	8 500 €
Amicale des sources de la Gresse	transport des adhérents en l'absence de car communal	800 €
Foyer Nordique GEV	aide pour financer le TPE qui sert à la vente de redevance	500 €
GEV histoire Patrimoine	création d'un chemin de mémoire sur la résistance	2 000 €
Les Batissonnantes	développement d'activités culturelles sur la commune	900 €
Astrièves	construction d'un bâtiment planetarium	1 000 €
Les Barbouilleurs	mise en place d'ateliers d'art créatif pour le grand public et les scolaires	300 €
Ski Club	formation des encadrants (500 €) et renouvellement de piquets (500 €)	1 000 €
BEGAG	projets d'activités été 2021	1 300 €
Ecole	transport activité Emala et achat de matériel	600 €
Total :		30 000 €

Ces subventions sur dossier présentés par les associations. Chaque association recevra un courrier l'informant de la décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2021 tel que présenté

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-37- Délibération pour demande de subvention pour la création d'un plan pluriannuel d'investissement d'alimentation en eau potable

En vue de proposer un plan pluriannuel d'investissement pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune, une mise à jour des études précédentes (datant de 2010 pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable et de 2015 pour l'étude de mise en conformité des captages) est nécessaire. Une demande de subvention pour cette étude peut être déposée auprès du département de l'Isère. Le coût de cette étude est estimé à 6200 €,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financements	Montants RECETTES (HT)	%
Aide du département de l'Isère	1240 €	20%
Fonds propres - Commune	4960 €	80%
TOTAL	6200 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

. **CHARGER** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la subvention destinée à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur le réseau d'alimentation en eau potable

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-38- Délibération pour demande de subvention pour mise à jour du schéma directeur et du zonage d'assainissement

En vue de proposer un plan pluriannuel d'investissement sur le réseau d'assainissement une mise à jour des études précédentes (datant de 2014-2016 pour le diagnostic réseau) et une mise à jour du zonage d'assainissement est nécessaire. Une demande de subvention pour cette étude peut être déposée auprès du département de l'Isère. Le coût de cette étude est estimé à 18200 €,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financements	Montants RECETTES (HT)	%
Aide du département de l'Isère	3640 €	20%
Fonds propres - Commune	14560 €	80%
TOTAL	18200 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

. **CHARGER** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département de l'Isère pour la subvention de l'étude pour la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement sur le réseau d'assainissement.

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-39- Horaires d'allumage de l'éclairage public

La première adjointe présente,

Depuis octobre 2020, la Mairie a expérimenté une augmentation de la période d'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h. Depuis l'application du couvre-feu, l'extinction se fait à 21h30.

Cette période d'expérimentation ayant été satisfaisante, la Mairie souhaite pérenniser ce fonctionnement.

Il est proposé les horaires suivants, sur deux périodes de l'année :

Période « hivers » du 01/09 au 15/05 :

allumage automatique à la tombée de la nuit jusqu'à 23h
allumage à 6h jusqu'à extinction automatique au lever du jour

Période « été » du 16/05 au 31/08 :

allumage automatique à la tombée de la nuit jusqu'à 23h
pas d'allumage le matin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

. **APPROUVE** les nouveaux horaires d'allumage de l'éclairage public

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-40- Autorisation de coupe de bois sur un terrain communal

Madame la première adjointe présente le projet.

Pour sécuriser le passage des piétons et vélos dans le village et sur les routes en proximité, l'équipe municipale a le projet d'utiliser des troncs posés sur support tout simple, demi-rondin avec entaille berceau pour recevoir la grume. Cette solution a l'avantage d'être assez facile à mettre en œuvre et modulable pour le déneigement.

Sur conseil de l'ONF, un bûcheron professionnel prendra en charge la coupe de 20m3 de bois à cet usage, sur les parcelle communale n°38 dans le secteur de Prélevé et n°42 dans le canton de Ménil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

. **AUTORISE** la coupe de bois à hauteur de 20m3 sur les parcelles communales n°38 et n°42

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-41- Convention d'archivages avec le Centre de Gestion de l'Isère

Madame la première adjointe présente le projet.

Les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur conformément à la législation sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Un travail d'archivage a été fait en 2007 et en 2014. Cette année la commune souhaite faire réaliser un diagnostic de l'état de ses archives par le Centre de Gestion de l'Isère.

La visite de diagnostic permet de faire un état des lieux de l'archivage (classement, locaux, conditions de conservation), d'identifier les actions à mener (éliminations, classement, aménagement de locaux) et d'échanger sur les types d'intervention possibles (traitement du fonds, formation, accompagnement). Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport sur l'état de l'archivage assorti de recommandations et accompagné d'une proposition d'intervention.

Le diagnostic coûte 200,00 euros, qui ne sont facturés que si la collectivité ne souhaite finalement faire réaliser aucune intervention au centre de gestion.

Selon la tarification actuelle, l'intervention est facturée pour les collectivités affiliées au tarif journalier de 297,00 euros, auxquels s'ajoutent 25,00 euros de frais de déplacement, et 17,50 euros de frais de restauration (uniquement si les archivistes ne peuvent pas déjeuner dans la collectivité).

Pour la réalisation de ce diagnostic, la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère est nécessaire. Le conseil municipal sera tenu informé des résultats du diagnostic et des propositions d'intervention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

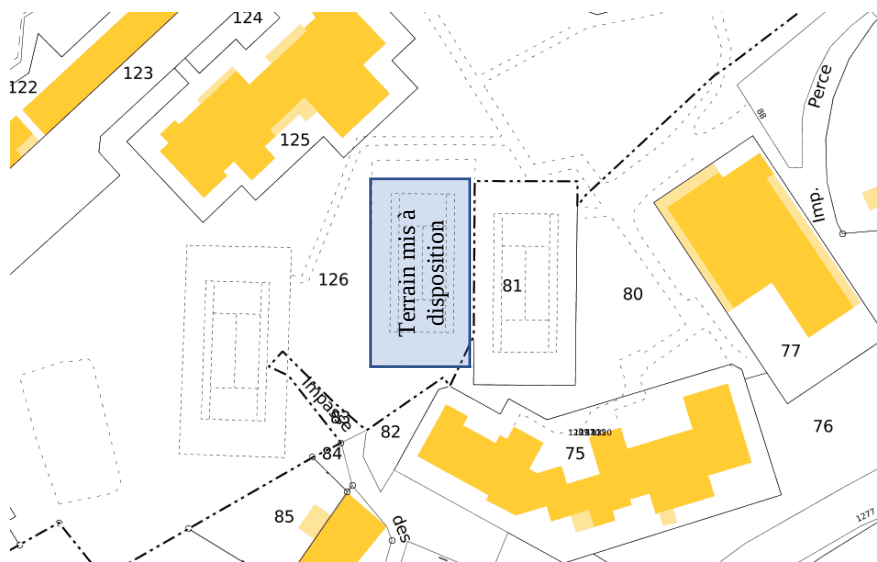
. **AUTORISE** la signature d'une convention d'intervention du pôle archives itinérantes du Centre de Gestion de l'Isère

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-42- Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association les Hauts Jardins

Madame la première adjointe présente le projet.

L'association les Hauts Jardins, nouvellement créée sur la commune, souhaite réaliser un jardin partagé. Pour ce faire, elle sollicite la commune pour l'utilisation d'une partie de la parcelle 126, située à la Ville, en bordure du terrain de tennis de la résidence des centaurées.



Considérant l'intérêt du projet, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition à titre gracieux une partie de la parcelle 126 à l'association les Hauts Jardins,
- **AUTORISE** le maire a signé la convention de mise à disposition.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

2021-43- Délégations octroyés par le Conseil Municipal au Maire

Au vu de l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Considérant la nécessité pour favoriser la fluidité de la gestion municipale d'augmenter la capacité du Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement

des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, à concurrence de 100 000€ lorsque les crédits sont inscrits au budget (contre 5 000 € dans la précédente délibération) ;

Après Délibération, le Conseil Municipal décide, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités des sinistres y afférentes ;
- Créer ou modifier des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit propriétaire ou délégataire ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux, dans les limites fixées par le conseil municipal (maximum : 10.000€) ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (fixé à 100.000€ par année civile) ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, à concurrence de 100 000€ lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- Autoriser le recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3,1 de la loi du 26/01/1984 en s'appuyant sur les élus concernés par le domaine d'action.
- Autoriser le recrutement d'agents non titulaire de remplacement lorsque les nécessités de service justifient le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Vote : 7 Pour 0 Contre 2 Abstention

2021-44- installation d'une passerelle et aménagement de la pente sur la Gresse

Madame la première adjointe présente,

La commune de Gresse-en-Vercors souhaite se substituer au propriétaire riverain pour la réalisation de travaux de remplacement d'un passage busé au droit des parcelles n°E535 et E530 par une passerelle en bois ainsi qu'au réajustement du profil en long au droit de l'ouvrage sur 50 mètres afin de garantir une pente d'équilibre.

Ces travaux vont nécessiter le dépôt d'un dossier loi sur l'eau en préfecture, accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général.

L'ensemble du projet sera accompagné par les services techniques du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'opération.

Considérant l'intérêt du projet, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment pour le dépôt d'un dossier loi sur l'eau accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général et la sollicitation des services du SYMBHI.

Vote : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

POINTS D'INFOS

Prochain conseil municipal le 3 juin 19h

Points d'informations

Samedi 8 Mai, cérémonie en comité réduit (6 personnes maximum)

- 1 ou 2 élus (maire et 1ère adjointe)
- Invitations envoyées au chef des sapeurs-pompiers, aux pionniers du Vercors, aux anciens parachutistes et à l'association Histoire et Patrimoine.

Référendum du 9 mai

- Mail parti à destination de l'association « neige à Gresse » et du collectif « Gresse 2050 » pour leur demander s'ils souhaitaient proposer des personnes pour les postes d'assesseurs et scrutateurs- réponses positives et planning établi
- La proclamation des résultats se fera sur le site de la mairie dès dimanche soir 18h30/19h afin de limiter les rassemblements devant la mairie puisque nous sommes toujours limités à des rassemblements de 6 personnes sur la voie publique et que le couvre-feu est à 19h